

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

SCRUTIN DES 18 et 19 octobre 2021

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'UFR SCIENCES en date du 07 septembre 2021 ;
Vu les listes de candidatures déposées et dont la recevabilité a été établie à la date du 01 octobre 2021 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des représentants du collège **B** au conseil de l'UFR SCIENCES, qui aura lieu le **lundi 18 octobre 2021 de 09 h 00 à 17 h 00 et mardi 19 octobre 2021 de 09 h 00 à 15 h 30**, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables à la date du 1^{er} octobre 2021 :

- CAP SUR LA CONFIANCE
- ENERGIES (Engagées.e.s pour l'Enseignement et la Recherche, Garant.e.s d'une Institution Egalitaire et Sociale)

Article 2 :

Les dispositions de cet arrêté seront modifiées, le cas échéant, en cas de modification des listes avant le 7 octobre 2021 - 12h- ou de dépôt de nouvelles listes. Un arrêté récapitulant les listes déclarées recevables à l'issue du délai réglementaire de dépôt ou de modification desdites listes sera établi.

Article 3 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 4 :

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2021

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**

Laurence MOURET

